



## Fraude a la carte bancaire

Par **louloute2611**, le **13/03/2015 à 12:16**

Bonjour,

Je vais essayer d'être le plus clair possible.

J'ai pris une mutuelle au mois de janvier 2014.

En juin 2014, l'assureur m'informe que ma mutuelle est résiliée suite à 3 prélèvements refusés. Je me retrouve donc chez CIG, société de recouvrement, où j'effectuais un premier acompte par carte bancaire pour rembourser la créance. Malheureusement, je n'ai pas pu refaire de carte (pas assez de provisions sur mon compte). CIG, bien sûr, m'envoie des lettres de menace auquel je ne réponds pas puisque je ne peux même pas payer 20 €.

Mardi, en regardant mon compte, je m'aperçois qu'une carte de 72,50 € a été effectuée à CIG (je n'ai jamais fait cette carte bancaire) donc je fais opposition et je les appelle. Ils me disent qu'ils ont préféré faire une carte que de bloquer mon compte.

Est-ce légal ? ne doivent-ils pas m'envoyer un courrier avec un titre exécutoire ? Est-ce que, si j'envoie le dossier devant le tribunal, cette affaire ne va pas se retourner contre moi ?

Merci par avance des réponses.

Par **moisse**, le **13/03/2015 à 17:14**

Bonsoir,

[citation] Est-ce que, si j'envoie le dossier devant le tribunal, cette affaire ne va pas se

retourner contre moi ?

[/citation]

Voyons, vous n'avez pas de quoi désintéresser votre créancier et vous voulez l'attirer devant un tribunal ?

Toute seule ?

Et pour obtenir quoi ?

Vous avez fait opposition au débit de la carte bancaire, votre banque a dû vous faire remplir un ou 2 papiers pour la dégager et attester que vous réglerez directement le litige, et c'est tout. Le reste dépend de la pugnacité de cet assureur à recouvrer les fonds et à poursuivre pour obtenir un titre exécutoire.

Par **louloute2611**, le **13/03/2015 à 19:25**

Donc si je comprends bien il faut que je ne fasse rien...Ils ont quand meme utiliser ma carte sans mon accord préalable...Si il y a d'autre réponses je suis preneuse.Cordialement

Par **moisse**, le **14/03/2015 à 10:02**

Bonjour,

[citation]...Ils ont quand meme utiliser ma carte sans mon accord préalable..[/citation]

C'est faux. Vous avez communiqué le n° de carte en vue de régulariser vos impayés.

Vous prétendez maintenant l'avoir fait pour un usage unique, ce que personne ne croira.

Vous allez donc perdre votre temps et surtout votre argent.